



20 juillet 2023

(23-4935)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2008 (S.I. N° 306 DE 2008) SUR LE DROIT D'AUTEUR ET  
LES DROITS CONNEXES (ENREGISTREMENT DES ORGANISMES D'ATTRIBUTION  
DES DROITS PATRIMONIAUX DES ARTISTES INTERPRÈTES)

<b>Membre présentant la notification</b>	IRLANDE
--	---------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement de 2008 (S.I. n° 306 de 2008) sur le droit d'auteur et les droits connexes (enregistrement des organismes d'attribution des droits patrimoniaux des artistes interprètes)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11043_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11043_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le règlement notifié contient certaines dispositions concernant les modalités d'enregistrement des organes d'attribution des droits patrimoniaux des artistes interprètes qui doivent être mis sur pied au titre des dispositions de la Partie III du chapitre 8 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000), comme prévu à l'article 280 de la Loi.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	22 juillet 2008; Le règlement notifié a été signé par le Ministre des entreprises, du commerce et de l'emploi et, dans la mesure où il porte sur la fixation de redevances, par le Ministre des finances.
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	25 avril 2023
<b>Autres renseignements</b>	Voir également <a href="#">IP/N/1/IRL/C/3</a> ( <i>Loi de 2000 (n° 28 de 2000) sur le droit d'auteur et les droits connexes</i> )
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)</i> <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.